

Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?

Déclaration du groupe Alternatives sociales et écologiques

Tout d'abord notre groupe tient à saluer la qualité du travail collectif produit par la Commission de l'environnement et tout particulièrement ses deux rapporteurs Claire Bordenave et Nicolas Richard, travail qui a permis dans un délai relativement court de répondre à la saisine du Premier Ministre.

Si l'on suit la tendance actuelle, jamais nous n'arriverons à respecter nos engagements en termes de réduction des gaz à effet de serre, et cette saisine était donc opportune dans la mesure où elle permet d'expliquer certaines raisons de ce retard. Nous espérons vivement que notre avis permettra au Gouvernement actuel et aux suivants de mieux comprendre les tensions et oppositions qui se développent lors de l'implantation de nouvelles infrastructures, et que nos préconisations recevront un meilleur accueil que celles de la Convention citoyenne pour le climat – qui avait justement pour but de proposer des mesures « acceptables » à la suite d'un débat éclairé entre des personnes représentatives de la société française.

S'il nous faut réduire notre consommation globale d'énergie, valoriser la sobriété et développer les puits de carbone, il nous faut surtout mettre en œuvre une stratégie nationale débattue avec l'ensemble de la population, mieux expliquer les enjeux et surtout mieux planifier les investissements dans les EnR. Car dans ce domaine, le marché seul nous a montré ses limites. Nous n'atteindrons nos objectifs que si nous parvenons à concilier les enjeux nationaux de la transition énergétique et les enjeux locaux pour les populations qui la vivent. L'acceptabilité sociale ne se décrète pas : elle se construit dans la transparence, la vérité, en dépassant les intérêts individuels dans la recherche de l'intérêt collectif autour de valeurs partagées. Trop de porteurs de projets font passer leurs intérêts avant l'intérêt général et se soucient trop peu des nuisances et des problèmes soulevés par les riverains, les associations et les élus, ainsi que des conséquences à plus long terme. L'implantation actuelle du parc éolien en mer dans la baie de Saint-Brieuc en Bretagne est à ce titre un parfait exemple de ce qui ne faut plus faire.

Nous soutenons particulièrement les préconisations qui appellent l'État à reprendre et amplifier son rôle de stratège, de régulateur et de planificateur. Celle qui recommande aux pouvoirs publics, d'organiser avec le Commission Nationale du débat public un grand débat national sur la stratégie française énergie-climat. Celles aussi qui recommandent que les équipements nécessaires à la transition énergétique soient assortis d'un contrat de service public et qui proposent de mieux répartir l'effort entre les foyers en prenant en compte leur niveau de vie. Nous soutenons également la préconisation qui recommande de diversifier les modes de financements des projets, en facilitant l'accès aux financements publics pour les projets citoyens et en incitant les

collectivités territoriales et les syndicats d'énergie à se doter de sociétés exploitantes qui prennent en compte l'intérêt général, comme les Sociétés d'économie mixte ou les Société coopératives d'intérêt collectif.

En accord avec le contenu de l'avis et avec ses préconisations, le groupe ASE l'a voté sans réserve.